

<p><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p>	<p><b>Bachelor HES-SO en Design</b> <b>HEAD – Genève</b> Année académique : 2024 - 2025</p>
<p><b>Titre du module</b></p>	<p>Représentation 2</p>
<p><b>Filière(s)</b></p>	<p>Bachelor Architecture d'Intérieur</p>
<p><b>Type de module</b></p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p><b>Code</b></p>	<p>12RE2</p>
<p><b>Crédits ECTS</b></p>	<p>6 ECTS</p>
<p><b>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</b></p>	<p>Ce module est composé de 2 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le plan d'études.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances analytiques et critiques des différents moyens de représentation de l'espace.</li> <li>• Intégrer des éléments d'histoire de l'architecture d'intérieur ; renforcer ses capacités d'analyse des systèmes de représentation.</li> <li>• Pouvoir intervenir à l'oral, débattre dans son domaine et établir des liens interdisciplinaires ; développer des capacités à questionner en s'appuyant sur des exemples pertinents.</li> <li>• Développer une pensée critique sur la couleur et son impact sur l'environnement bâti et l'architecture d'intérieur.</li> <li>• Être capable d'identifier, de matérialiser et d'intégrer la couleur dans un espace ; savoir étudier son interaction avec les formes et les matériaux.</li> <li>• Concevoir des systèmes de représentation efficaces pour communiquer sur la couleur ; créer des palettes personnelles ; intégrer les principes chromatiques dans le processus de conception architecturale.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale minimale de 4.0 à chaque unité d'enseignement qui le compose. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc. [au moins 2 unités d'enseignement]</p>

<b>Modalités de remédiation</b>	Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.
<b>Modalités de répétition</b>	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.